

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

*Procès-verbal de la séance du Comité Syndical
du 25 novembre 2025*

Le vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du SIVOS Genouillé / Saint-Crépin, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 6	Présents : SOUSSIN Jean-Michel, ROUIL Céline, CADOT Matthieu, DUPONT Anny-Claude, TRAIN Francis, NICOLAS Emmanuel, GRIFFON Charlene Excusé(e) : GUILLOT Annie (pouvoir à M. SOUSSIN) Absent(e) : MAIRAND Cécile, VINET Freddy,
--	---

Secrétaire de séance : DUPONT Anny-Claude	Séance ouverte à : 18h30
Auteur de l'acte : SOUSSIN Jean-Michel	Télétransmission en Préfecture le :
Convocation envoyée le : 19 septembre 2025	AR Préfecture :
Affichage de la convocation le : 19 septembre 2025	Date de publication sur le site internet :

Ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 25 septembre 2025
- ↳ Délibération modificative pour le règlement de la facture de remboursement des repas à la commune de Genouillé
- ↳ Point sur les candidatures au poste d'animateur, choix des candidats à recevoir et décision de la date des entretiens
- ↳ Point sur les entretiens professionnels
- ↳ Point sur la complémentaire santé
- ↳ Questions diverses
- chocolats de Noël

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 25 septembre 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Objet : Délibération modificative pour le règlement de la facture de remboursement des repas à la commune de Genouillé

La secrétaire demande de l'excuser pour son erreur. Il y a finalement le montant nécessaire sur le chapitre pour régler la facture de remboursement des repas à la commune de Genouillé. Il n'est donc pas utile de prendre cette délibération modificative.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

Objet : Point sur les candidatures au poste d'animateur, choix des candidats à recevoir et décision de la date des entretiens

L'offre d'emploi pour un poste d'animateur afin de remplacer Mme BEAUCHAMPS, en retraite au 31 janvier 2026, a pris fin le 25 novembre 2025. Seize candidatures ont été reçues. Les élus du SIVOS souhaitent principalement que les candidats possèdent au minimum le BAFA et de l'expérience sur le poste. Seuls quatre candidats ont été retenus. Ils seront reçus le samedi 6 décembre 2025.

Objet : Point sur les entretiens professionnels

A ce jour, toutes les dates des entretiens professionnels n'ont pas été décidées. M. Le Président demande donc aux élus en charge de ces entretiens de bien vouloir se mettre d'accord sur des dates. Ils ont quatre agents à recevoir ; après discussion des dates ont été trouvées. M. le Président rappelle que les entretiens doivent être effectués tous les ans avant le 31 décembre.

Objet : Point sur la complémentaire santé

Après concertation auprès des agents concernant la complémentaire santé, il en ressort ce qui suit :

- 1 agent souhaite adhérer à la MNT (proposition du Centre de Gestion),
- 1 agent attend la fin de sa prise en charge par la CMU et souhaite adhérer par la suite à la MNT
- 6 agents souhaitent rester avec la mutuelle de leur conjoint.

La demande auprès de la MNT sera donc effectuée

Objet : Questions diverses

- Les chocolats de Noël

M. le Président demande à Mme GRIFFON s'il est possible de voir pour commander les chocolats chez le même fournisseur que l'an dernier. Mme GRIFFON signale qu'elle ne peut plus les obtenir. Il est donc nécessaire de faire appel à un autre fournisseur.

- retraite de BEAUCHAMPS Christine

M le Président rappelle au Comité Syndical que Mme BEAUCHAMPS fait valoir ses droits à la retraite à partir du 31 janvier 2026, après 17 ans de service. Il demande aux élus si ces derniers acceptent que le SIVOS fasse un cadeau pour son départ. Les élus refusent qu'un cadeau soit fait sur le budget du SIVOS. Si des élus souhaitent faire une cagnotte, ce sera sur leurs fonds personnels.

La séance est levée à 19h30.

**Le Président,
Jean-Michel SOUSSIN**

**Le secrétaire de séance,
Anny-Claude DUPONT**